

REGLES & DUREES D'AMORTISSEMENT

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées par délibération pour chaque bien ou chaque catégorie de biens (à l'exception de ceux pour lesquels la durée est fixée réglementairement).

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
IMMOBILIER	
Bâtiments	30 ans
Immeuble de rapport	30 ans
Immeuble productif de revenu	durée bail
Construction sur sol d'autrui	durée bail
Autres constructions (bâtiments légers, abris)	10 ans
APPAREILS/MATERIELS/OUTILLAGES	
Appareils de mesure	entre 5 et 10 ans
Appareils de levage, ascenseurs	30 ans
Matériel pour spectacles	entre 5 et 10 ans
Matériel d'atelier, garage	entre 10 et 15 ans
Matériel audiovisuel	entre 5 et 10 ans
Matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
Matériel de cuisine (gros équipements)	entre 5 et 10 ans
Matériel d'éclairage public	entre 10 et 15 ans
Matériels électriques et de chauffage, climatisations	entre 10 et 15 ans
Matériel pour élections	entre 7 et 12 ans
Matériel d'exposition	entre 5 et 10 ans
Matériel d'hygiène	entre 2 et 7 ans
Matériel d'imprimerie	entre 5 et 10 ans
Matériel industriel	entre 5 et 10 ans
Matériel informatique	entre 2 et 5 ans
Matériel de jardinage	entre 2 et 7 ans
Matériel de laverie	entre 2 et 7 ans
Matériel ludique de plein air	entre 5 et 10 ans
Matériels divers	entre 5 et 10 ans
Matériel gros électroménager	entre 5 et 10 ans
Matériel de musique	entre 10 et 15 ans
Matériel de nettoyage	entre 5 et 10 ans
Matériel de pavoisement	entre 5 et 10 ans
Matériel d'enseignement	entre 5 et 10 ans
Matériel de protection	entre 5 et 10 ans
Matériel de restaurant	entre 5 et 10 ans
Matériel roulant (voitures, camions)	entre 5 et 8 ans
Matériel de sécurité	entre 10 et 15 ans
Matériel et mobilier sportifs	entre 10 et 15 ans
Matériel de travaux publics	entre 5 et 12 ans

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Matériel de manutention, stockage	entre 5 et 10 ans
Matériel et outillage incendie, défense civile	5 ans
Matériel de téléphonie	5 ans
Mobilier (tables... ; coffres forts, armoires fortes, ignifugées...)	entre 10 et 20 ans
Mobilier urbain	entre 5 et 15 ans
Outillage	entre 5 et 10 ans
Petit électroménager	1 an
VEHICULES	
Véhicules légers - camionnettes - engins industriels	entre 5 et 8 ans
Camions	entre 7 et 12 ans
EQUIPEMENTS	
Cuisine	entre 5 et 10 ans
Sportifs	entre 5 et 10 ans
SUBVENTIONS/COMPENSATIONS	
Attribution de compensation d'investissement	1 an
Sub versées à/c du 01/01/2016 Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
Sub versées à/c du 01/01/2016 Biens immobiliers ou installations	30 ans
Sub versées à/c du 01/01/2016 Infrastructures d'intérêt national	40 ans
Subventions reçues	selon durée amortissement du bien auquel la subvention est liée
FRAIS	
Frais liés à la réalisation de document d'urbanisme	10 ans
Frais d'études (si non suivis de réalisation), de recherche, développement et frais d'insertion	5 ans
Concessions et droits similaires	5 ans
RESEAUX/INFRASTRUCTURES	
Infrastructures routières	entre 20 et 30 ans
Installations générales de génie, terrains, gisements, carrières	entre 20 et 30 ans
Revêtements routiers	5 ans
Réseaux divers	entre 20 et 30 ans
AMENAGEMENTS	
Plantations arbres, arbustes	entre 15 et 20 ans
Installations générales, agencements, aménagements terrains, constructions	20 ans
Agencement et aménagement immeubles productifs de revenus... installations électriques et téléphonie	20 ans